

COMPTES RENDUS DE SEANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 22 Février 2018

Tous les Conseillers Municipaux sont présents, à l'exception de Mme Bonnefon (qui a donné pouvoir à M. Ladesbie), de M. Martell (qui a donné pouvoir à M. Graciaa), de M. Cazus (qui a donné pouvoir à Mme Duhourcau) et de M. Breuillé,

Secrétaire de séance : M. Graciaa

Le compte rendu sommaire de cette séance a été affiché le 26 Février 2018 en exécution de l'article L.2121-25 du CGCT

Le Conseil approuve les deux procès-verbaux précédents à l'unanimité.

1- Rythmes scolaires.

La loi précédente imposait aux écoles un rythme basé sur 4,5 journées d'activités scolaires. Désormais, le choix de ces rythmes est dévolu à chaque municipalité. Les parents d'élèves à la quasi-unanimité se sont prononcés pour le retour aux 4 journées. Sachant que les municipalités voisines ont également voté pour un retour à ces mêmes 4 journées et que le financement des activités périscolaires ne semble pas acquis, le conseil adopte à l'unanimité la proposition des parents d'élèves.

2- Eau et Assainissement-Comptes de gestion et comptes administratifs.

Même si les activités eau et assainissement sont transférées dès 2018 à la communauté des communes, le vote du compte de gestion et du compte administratif 2017 revient à notre municipalité. Ces comptes qui font apparaître des excédents de 10650 € pour l'eau et de 29825 € pour l'assainissement sont approuvés à l'unanimité.

3- Modification du PLU.

Après enquête publique la modification concernant l'autorisation à construire en limite de propriété et non plus à 3 mètres dans les zones cadastrées N1 est adoptée à l'unanimité.

4- Convention d'occupation du domaine public.

La société SAS CAMHYDRO qui exploite la chute d'eau dite « Lacaze » doit aménager en amont de ce seuil une aire de débarquement et en aval une zone de rembarquement pour les canoës et kayacs afin de se mettre en conformité avec le code de l'environnement et des transports. Le projet tel qu'il est présenté et qui minimise l'emprise sur le domaine public est approuvé à l'unanimité.

5- Ouverture des crédits d'investissement 2018.

Le budget 2018 n'étant pas voté à ce jour, le Maire demande l'ouverture des divers crédits d'investissement suivants :

- Règlements partiels concernant le PLU : 5 000 €.
- Barrières de protection au niveau du chemin de l'Arroutis, de signalétique routière et de matériel : 2000 €.

6- Remboursement achat.

Le Conseil approuve le remboursement des achats de timbres réalisés par la secrétaire de mairie suite à la panne de la machine à affranchir.

Séance du 12 avril 2018

Tous les Conseillers Municipaux sont présents à l'exception de M. Martell et M. Capdeboscq qui ont donné pouvoir et de M. Breuillé.

Secrétaire de séance : M. Alain Graciaa

Le compte rendu sommaire de cette séance a été affiché le 17 avril 2018 en exécution de l'article L.2121-25 du CGCT.

1 - Compte de gestion des budgets de la commune, des locaux commerciaux et du camp de tourisme.

Les comptes de gestion sont adoptés à l'unanimité.

2- Compte administratif des budgets de la commune, des locaux commerciaux et du camp de tourisme.

- a) **Compte administratif budget principal** : l'excédent de l'exercice est de 21.363,44 €.
- b) **Compte administratif du camp de tourisme**: Le déficit global est de 2.780,87 € puisque le versement du solde du loyer 2017 est prévu en 2018.
- c) **Compte administratif des locaux commerciaux** : l'excédent global de 1.480,85 €.

Les comptes administratifs sont adoptés à l'unanimité.

3 - Affectation résultat des budgets de la commune, des locaux commerciaux et du camp de tourisme.

Les Conseillers Municipaux acceptent unanimement l'affectation du résultat.

4 – Budget primitif des budgets de la commune, des locaux commerciaux et du camp de tourisme.

c) **Budget principal :** le Conseil municipal vote à l'unanimité les propositions nouvelles du budget primitif de l'exercice 2018. Il est équilibré en Investissement à la somme de 173.876 € et en Fonctionnement à la somme de 644.939 €. Il intègre l'achat de matériel de cuisine pour la cantine (passage en liaison froide), l'acquisition de panneaux de signalétique, la pose de barrières devant l'école, les honoraires pour le renouvellement du PLU, la participation pour la construction de la nouvelle caserne des pompiers à Nay, le programme de voirie 2018.

d) **Camp de tourisme :**

Le Conseil municipal vote les propositions nouvelles du budget primitif de l'exercice 2018. Il est équilibré en Investissement à la somme de 20.720 € et en Fonctionnement à la somme de 22.693 €. Il intègre l'installation la réfection des peintures et la pose de nouvelles bornes sur l'emplacement de camping.

e) **Locaux commerciaux :**

Le budget primitif des locaux commerciaux s'équilibre à 14.500 € pour la section de fonctionnement et à 10.913 € pour la section d'investissement.

Le Conseil vote à l'unanimité le budget présenté.

5 – Fixation des Taux des Impôts Locaux 2018

Compte tenu du produit attendu de **195.385 €** pour le budget 2018, les taux suivants sont votés à l'unanimité

- taxe habitation : 9,41%
- taxe foncière bâti : 9,82%
- taxe foncière non Bâti : 41,49%

6 – Tarifs 2018

✓ **Concession cimetièrre (le m²) : Inchangé**

- - perpétuelle : 42 €
- - 30 ans : 16 €
- - 15 ans : 8 €

✓ **Plaçage : (inchangé)**

- <25 m²: : 7,00 €
- entre 25 et 50 m² : 10,00 €
- entre 50 et 100 m² : 12,00 €
- les 100 m² : 15,00 €

✓ **Prêts des salles et du matériel : (inchangé)**

- Aux particuliers de la Commune :
 - location des salles : gratuite
 - fourniture chauffage : 40 €/jour
 - location chaises : 0,30 €
 - location table: 0,80 €
- Pour les Associations et groupes organisés de la Commune : (Gratuité complète)
- Pour toute autre personne ou groupe :
 - location de la salle des fêtes sans chauffage et avec matériel sur place :
 - la journée : 100 €
 - le week-end : 300 €
 - location de la salle des fêtes avec chauffage et matériel sur place :
 - la journée 185 €
 - le week-end 470 €
 - location salle de l'Isarce, sans chauffage : 160 €/j
 - location salle de l'Isarce, avec chauffage : 225 €/j

✓ **Le forfait des fournitures scolaires : 80 € (inchangé)**

✓ **Services périscolaires : (inchangé)**

- Cantine :
 - Repas enfant : 3.20 €
 - Repas des commensaux : 4,60 €

• Garderie : (inchangé)

Nombre d'enfants à charge	Revenus 2016	
	Inférieurs à	Ne dépassant pas
1 enfant	20.550 €	45.666 €
2 enfants	23.467 €	52.148 €
3 enfants	26.383 €	58.630 €
Premier enfant	1,50 € / jour	2,10 € / jour
Autres enfants	0,75 € / jour	1,05€ /jour

✓ **Repas à domicile : 7,50 € (inchangé)**

7 – Subventions 2018

Le Conseil Municipal décide de voter les subventions suivantes par 14 voix pour:

- Comité des Fêtes de la St Jean : 4.000 €
- Association La Corruda : 900 €
- Association PACIMLS : 100 €

8 – Redevance d'occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux publics de distribution de gaz

Le Conseil Municipal adopte la redevance d'occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux publics de distribution de gaz.

9 – Création d'un Syndicat Mixte Ouvert pour l'établissement et l'exploitation d'infrastructures, de réseaux et de services de communication électronique et d'usages et services numériques

Le Département des Pyrénées-Atlantiques a proposé aux EPCI à fiscalité propre de créer un Syndicat mixte ouvert, structure de portage d'un projet d'aménagement et de développement numérique des territoires.

Les enjeux sont multiples :

- constituer une gouvernance politique pour le développement numérique des territoires ;
- créer une expertise numérique dans toutes ses dimensions ;
- développer économiquement le département par le numérique ;
- maîtriser techniquement le déploiement du numérique avec efficience ;
- fédérer et structurer les acteurs.

Le Conseil municipal à l'unanimité se prononce favorablement pour l'adhésion de la CCPN au Syndicat Mixte Ouvert pour l'établissement et l'exploitation d'infrastructures, de réseaux et de services de communication électronique et d'usages et services numériques.

10 – Marché d'entretien de l'éclairage public communal

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de maintenir les prestations en l'état suite au renouvellement de marché

11 – Déclaration d'intention d'aliéner

Le Conseil municipal décide de ne pas exercer son droit de préemption sur la vente de la propriété de M Christian REYSSET cadastrée A 417 sise impasse Lahaille.

12 – Questions diverses

Le Conseil prend connaissance de courriers adressés aux élus au sujet des compteurs Linky. Le débat fait ressortir que le Conseil n'est pas compétent en la matière et qu'un arrêté municipal prétendant les interdire n'aurait aucune efficacité. Le Maire informe le Conseil qu'il va envoyer un courrier explicatif aux administrés.